

Toute solution de ce genre doit cependant être nettement acceptable pour les parties intéressées. Comme je tiens à être d'une franchise totale envers le Comité, je dirais que les faits présents ne m'engagent pas à me montrer très optimiste sur ce point. On est prêt des deux côtés, il est vrai, à souscrire à l'objectif d'un retour aux ententes de Genève, mais je ne suis pas sûr que les deux parties interprètent cet objectif de la même façon ou soient d'accord sur les moyens qui permettraient le mieux de le réaliser. Nous ne pouvons évidemment pas ignorer la position du Gouvernement du Nord-Vietnam qui ne peut accepter une proposition dont résulterait une stricte égalité de traitement entre les parties, parce que cette attitude négligerait l'élément de responsabilité qui à leur avis revient à l'une des parties dans le conflit actuel.

Si cette solution ou une ligne de conduite assez analogue recevait l'approbation des parties, la Commission internationale aurait la tâche de traduire ces idées générales en propositions concrètes et, le moment venu, de fournir l'assurance qu'elles font l'objet d'une mise en oeuvre appropriée d'un côté comme de l'autre. J'aimerais également faire observer que la Commission serait entièrement justifiée à offrir cette solution aux parties et aux autres membres de la Conférence de Genève qui ont un intérêt évident à toute proposition tendant à faire respecter l'Accord sur la cessation des hostilités au Vietnam.

Il est un autre point que j'aimerais laisser à l'étude du Comité. Nous avons répété que nous considérons ni pratique ni souhaitable une solution purement militaire du conflit au Vietnam. J'aimerais pousser cette proposition un peu plus loin aujourd'hui et dire ceci: d'après toute la connaissance que j'ai des propositions qui ont été faites et des initiatives qui ont été prises au cours des seize derniers mois, je doute qu'il soit possible de résoudre les aspects purement militaires de ce conflit sans s'attaquer en même temps aux questions politiques qui en forment la base. Comme je l'ai déjà suggéré, ceci s'applique à la ligne de conduite que j'ai exposée au Comité comme à toute autre manière d'aborder ce problème.

Le fait est que ces aspects sont interdépendants et que le progrès sur un front peut très bien dépendre du progrès réalisé sur un autre front. Je suis enclin à penser que la récente expérience du secrétaire général confirme cette impression. A première vue, un cessez-le-feu complet ne semble pas comporter de problèmes démesurés pour l'un ou l'autre des adversaires s'ils sont disposés en principe à cesser les combats. A y repenser, toutefois, on se rendra compte qu'un cessez-le-feu de ce genre pose des problèmes pour les deux parties en présence, au point que l'une ne peut envisager qu'il se produise sans discussions voire négociations préalables, tandis que l'autre ne peut apparemment le voir se réaliser dans les circonstances actuelles. J'estime, tout bien pesé, qu'en dehors de tous les problèmes militaires possibles, cette proposition pose des problèmes politiques qui ne sont pas sans rapports avec les conditions auxquelles le conflit peut éventuellement se résoudre.

Le problème politique fondamental est celui des arrangements politiques définitifs au Sud-Vietnam et le désir des autres parties de permettre au peuple sud-vietnamien d'élaborer ces arrangements sans